



Convention de partenariat

Entre
La Société SEVELNORD
Et
L'Académie de Lille

Avenant à la convention de partenariat du 05 mars 2013
Entre L'Académie de Lille et P.S.A.

Entre les soussignés :

L'Académie de Lille
20, rue Saint Jacques
59033 Lille Cedex
Représentée par Jean-Jacques POLLET
Recteur de l'Académie de Lille, Chancelier des Universités,

Ci-après dénommée Académie de Lille d'une part

Et

Le centre de production automobile de SEVELNORD
BP 10
59111 LIEU SAINT AMAND
Représenté par
Monsieur Philippe COESNE
Directeur du centre de production automobile de SEVELNORD

Ci-après dénommé SEVELNORD d'autre part

PREAMBULE

L'Académie de Lille et SEVELNORD s'engagent dans une démarche de partenariat visant à structurer et développer les relations existantes entre les deux partenaires.

La présente convention est articulée autour de trois axes principaux :

- Echanger sur l'évolution des métiers et des compétences et l'adaptation des formations aux besoins de qualification ;
- Favoriser l'orientation professionnelle des jeunes vers la filière et les métiers de la construction automobile par la multiplication d'actions concrètes ;
- Développer l'accueil de jeunes en formation en alternance (en relation avec le CFA Académique) et en stage dans l'entreprise avec la volonté de développer la mixité des emplois.

Les partenaires conviennent de travailler à satisfaire leurs besoins identifiés, dans le cadre de la convention académique de partenariat qui suit et, en particulier, sur les métiers de la production automobile en relation avec les filières présentes dans les lycées professionnels des bassins du Valenciennois et du Cambrésis et le Centre de Formation d'Apprentis de l'Académie de Lille.

Les filières en relation avec les métiers de la production automobile :

- § Maintenance des Equipements Industriels (M.E.I.) ;
- § Pilote de Ligne de Production (P.L.P) ;
- § Technicien en Chaudronnerie Industrielle (T.C.I.) ;
- § Technicien d'Usinage (T.U.)
- § Electrotechnique (E.L.E.E.C.).

Au titre de l'année scolaire 2013-2014 :

Un partenariat est déjà engagé entre SEVELNORD et le CFA Académique par l'intermédiaire des Unités de Formation en Apprentissage des Lycées Professionnels du Hainaut de Valenciennes, Louis Blériot de Cambrai, et Pierre Joseph Fontaine à Anzin.

Une analyse partenariale des besoins de SEVELNORD a permis d'identifier les besoins et profils ci-dessous.

Responsable du Service	Service	Profil	Besoins
M. BAILLIEUL	Maintenance Montage	Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels (MEI)	1
		Bac Pro Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants (ELEEC).	1
M. VOISIN	Maintenance au Ferrage	Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels (MEI)	1
M. PICHON	Pilotage de Ligne au Ferrage	Bac Pro Pilote de Ligne de Production (PLP)	2
M. DELSIGNE	Unité Technique Centrale	Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels (MEI)	2
		Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI)	1
M. WADYCKI	Maintenance Peinture	Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels (MEI) Bac Pro	2

TITRE I – AXES DE COLLABORATION

Article 1 - Evolution des métiers, des compétences et des formations

SEVELNORD et l'Académie de Lille s'efforcent de développer leur collaboration en vue d'analyser qualitativement et quantitativement l'évolution des métiers exercés au sein de l'entreprise et d'étudier leurs évolutions. Les partenaires définissent en commun les études et les partages d'informations, qui pourront nourrir la réflexion du groupe de travail chargé de formuler des propositions d'évolution de l'offre de formation initiale et continue.

Ces études pourront nourrir la réflexion du groupe de travail chargé de formuler des propositions d'évolution de l'offre de formation initiale et continue et s'appuieront éventuellement sur les études des métiers réalisées par SEVELNORD

Article 2 – Information et orientation des jeunes

SEVELNORD apporte son concours à l'action menée par l'Académie de Lille en matière d'information et d'orientation des jeunes. Les partenaires accorderont une importance particulière à la réalisation d'actions communes, visant à faciliter le projet professionnel des jeunes.

A cet effet, les partenaires contribueront à l'information des jeunes et également à celle des conseillers d'orientation psychologues, des professeurs principaux de collèges et de lycées, de représentants de parents d'élèves par :

- la diffusion d'informations sur les différents métiers présents sur leur site,
- l'organisation de visites thématiques du site de production et des journées de découverte des métiers,
- le développement de supports d'informations destinés aux jeunes.
- des interventions de professionnels dans les établissements scolaires pour présenter les métiers et l'entreprise,
- le témoignage de salariés de l'entreprise dans le cadre de manifestations d'échanges avec les jeunes et leurs enseignants.

L'ensemble de ces actions doit faciliter l'élaboration des projets d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes en général et participer au Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF)

Article 3 – Formation professionnelle des jeunes

Les parties rappellent leur volonté d'accroître l'efficacité de la formation professionnelle par :

- l'accueil des jeunes en stage ou en formation dans l'entreprise dans le respect des disponibilités d'accueil dans le cadre de :
 - l'alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage),
 - de Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et des objectifs de formation négociés entre les équipes pédagogiques et les tuteurs d'entreprises.
- la participation d'experts de l'entreprise à des actions d'information ou de formation de jeunes.

Article 4 – Formation des personnels de l'Education nationale

L'Académie de Lille et SEVELNORD, en liaison avec la Délégation Académique à la Formation du Personnel (DAFOP) encouragent l'accueil des acteurs de l'Education Nationale (inspecteurs, chefs d'établissement, chefs de travaux, enseignants et futurs enseignants) au travers de stages d'immersion de courte ou longue durée.

Article 5 – Formation des personnels de l'Entreprise

L'intervention de l'Académie de Lille dans le cadre de la formation des salariés de SEVELNORD et la Validation des Acquis de l'Expérience s'exercent au niveau régional par l'intermédiaire de la Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO) et le Dispositif Académique de la Validation des Acquis (DAVA).

Des coopérations dans les domaines suivants peuvent être envisagées :

- ingénierie de formation (positionnement, V.A.E.),
- mise en œuvre d'actions de formation individualisées par les GRETA.

Article 6 – Evolution de l'offre de formation initiale

L'Académie de Lille et SEVELNORD se concertent sur l'adaptation de l'offre de formation initiale aux besoins des entreprises adhérentes, en particulier sur l'ouverture de formation :

- en Lycée Professionnel
- en Lycée Technologique
- en Unité de Formation d'Apprentis, notamment dans le Centre de Formation d'Apprentis Académique

TITRE II - MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat avec SEVELNORD et l'Académie de Lille.

La mise en œuvre de la présente convention académique pourra donner lieu à des conventions locales sous forme d'avenants à la présente convention, validée en comité de pilotage, entre le site mentionné et des établissements scolaires de l'Académie de Lille.

Un comité de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention et des experts, dont ils s'entoureront de façon conjoncturelle, animera et suivra l'exécution de la présente convention.

Article 7 – Composition et missions du Comité de pilotage

- SEVELNORD confie la conduite des actions initiées au travers de cette convention et de ses avenants à Monsieur Eric MORISS Correspondant académique. Celui-ci rendra compte du suivi général des activités du partenariat : objectifs, modalités, délais, suivi, évaluation.
- Le Recteur de l'Académie de Lille confie la conduite des actions au travers de cette convention et de ses avenants au Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC) appelé référent Académique.
- Les correspondants académiques des parties qui sont chargés d'assurer, au gré des besoins, les liaisons entre les partenaires, participent à chacune des réunions du comité de pilotage.

Article 8 – Suivi et bilan des activités

Afin d'assurer le suivi et le pilotage du présent accord, ainsi que la mise en place des accords spécifiques d'application, deux comités sont mis en place : un comité stratégique et un comité technique.

- Le Comité Stratégique assurera le suivi de l'exécution du présent accord. Il se réunira au moins une fois par an et s'assurera de la bonne exécution de l'accord. Les membres de ce comité sont :

- § Pour l'Académie de Lille, le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue ou son représentant,
- § Pour SEVELNORD, Monsieur Eric MORISS Correspondant académique ou son représentant.
- Le Comité Technique assurera la mise en œuvre, le suivi opérationnel et l'animation de l'accord. Les membres du Comité Technique sont :
 - Pour l'Académie de Lille :
 - § l'animateur de la Cellule Ecole Entreprise et/ou l'Ingénieur Pour l'Ecole chargé du suivi du partenariat ;
 - § le responsable du CFA académique de Lille ;
 - § un représentant de la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue plus particulièrement en charge des questions de formation continue.
 - Pour SEVELNORD :
 - Monsieur Eric MORISS Correspondant académique

Ce comité se réunira au moins une fois par an. Il produira annuellement un bilan des activités et soumettra de nouvelles propositions d'actions au Comité stratégique.

Dès la signature de l'accord, un premier comité technique sera organisé afin de formaliser les fiches relatives aux actions menées sur le territoire.

Ils se réunissent ensuite au moins une fois par an, à l'initiative de SEVELNORD pour :

- réaliser le suivi et l'évaluation des actions en cours ;
- faire un point sur la collaboration effective entre les partenaires ;
- définir les perspectives et les nouveaux axes de coopération à développer ;
- rédiger les fiches actions pour l'année à venir.

A cette occasion, un bilan annuel est établi, en particulier sur chacun des axes de collaboration mentionnés dans la présente convention, et accompagné d'un plan de partenariat formalisé pour l'année à venir. Les deux documents font l'objet d'une large diffusion auprès des parties concernées par la convention.

Article 9 – Communication

L'Académie de Lille et SEVELNORD conviennent de mettre en place, conjointement, les actions et les moyens de communication relatifs aux actions réalisées en application de la présente convention.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tous dispositifs nouveaux pouvant faire l'objet d'avenants.

Article 10 – Confidentialité

Les informations recueillies par SEVELNORD à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ont un caractère confidentiel.

L'Académie de Lille s'oblige à en avertir ses personnels. L'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat ne peut intervenir sans le consentement express des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants seront, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans SEVELNORD.

Article 11 – Statut du personnel

Les personnels du site SEVELNORD et de l'Education Nationale œuvrant dans le cadre de la présente convention seront toujours salariés de leur employeur et leur protection sociale assurée selon les règles habituelles de chacun.

Pendant toute la période de la convention ou de ses avenants, les intéressés seront soumis aux règlements intérieurs des établissements qui les accueillent.

Article 12 – Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir, si un litige sérieux survient, et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue à la présente convention académique.


Article 13 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature. Elle est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

Au cours de la période de validité, elle peut être dénoncée ou modifiée par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de trois mois doit être respecté.

A Lieu-Saint-Amand, le 17 Septembre 2013
Fait en deux exemplaires

Pour
L'Académie de Lille
Jean Jacques POLLET
Recteur, Chancelier des Universités

pour info DECOEUR.


Pour
SEVELNORD
Philippe COESNE
Directeur du centre de production
automobile de SEVELNORD

